

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**11 MARS 2024
20 H**

Séance générale du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 11 mars 2024, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absences motivées : Messieurs les conseillers Marc-André Savaria et Benoit Duval

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

Le maire Martin Damphousse confirme l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :

36. Avis de motion – Règlement 984 décrétant l'acquisition du lot 6 223 908 et situé au 1600, boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 17 250 000 \$ pour en acquitter le coût

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision concernant les corrections ou modifications apportés au règlement 707-157;
- Demande de clarification sur l'autorisation du projet de construction d'un bâtiment principal mixte au 1717, route Marie-Victorin;
- Demande de précision concernant la mise à niveau du poste de pompage et du dégrilleur de la station d'épuration.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôt – Mouvement de personnel

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel syndiqué* numéro MP-2024-03 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 5 mars 2024.

Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 981 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2024

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 981 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2024.

Dépôt – Rapport sur l'application du règlement 876 sur la gestion contractuelle – Année 2023

La greffière prend acte du dépôt du rapport 2023 concernant l'application du règlement 876 sur la gestion contractuelle, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes*.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2024-060

Approbation procès-verbal Séance ordinaire 5 février 2024

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024, tel que rédigé et présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2024-061

Approbation des comptes – Février 2024

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de février 2024 :

Fonds d'administration : **4 215 072,45 \$**

Chèques numéros 55073 à 55088, 55150 à 55186, 55265 à 55277, 55343 à 55387 et 55485 à 55498 pour un montant total de 336 940,93 \$

Paiements par dépôts directs numéros 55089 à 55143, 55148, 55187 à 55248, 55252 à 55264, 55278 à 55339, 55388 à 55471, 55474 à 55484 et 55499 à 55559 pour un montant total de 1 881 147,04 \$

Dépôt direct annulé 55113 pour un montant total de 373,67 \$

Paiements électroniques pour un montant total de 1 997 358,15 \$

Fonds des dépenses en immobilisation : **667 105,56 \$**

Chèques numéros 55249 pour un montant total de 127 596,95 \$

Paiements par dépôts directs numéros 55144 à 55147, 55149, 55250, 55251, 55340 à 55342, 55472 et 55473 pour un montant total de 539 508,61 \$

TOTAL **4 882 178,01 \$**

Certificat de la trésorière numéro 3917

ADOPTÉE.

2024-062

Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2023 et 2024

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires de 127 494 \$ au fonds d'administration et de 26 244 \$ en projets d'investissement pour l'année 2023, de 282 184 \$ au fonds d'administration et 280 546 \$ en projets d'investissement pour l'année 2024, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 6 mars 2024 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

2024-063

Radiation de comptes à recevoir 2023 – Facturation diverse

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière en date du 27 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marciel

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la radiation des comptes à recevoir issus de la facturation diverse, aux livres comptables de la Ville de Varennes au 31 décembre 2023, telle liste est jointe en annexe des présentes.

Certificat de la trésorière numéro 3915

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2024-09

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 808-11 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation durable Programme Rénovation » afin de prévoir son application et les modalités pour l'année 2024

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera proposé l'adoption du règlement 808-11 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation durable Programme Rénovation » afin de prévoir son application et les modalités pour l'année 2024.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2024-10 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement RM-VAR-302-1 modifiant le règlement RM-VAR-302 relatif aux animaux afin de modifier l'autorité responsable de l'application du règlement

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera proposé l'adoption du règlement RM-VAR-302-1 modifiant le règlement RM-VAR-302 relatif aux animaux afin de modifier l'autorité responsable de l'application du règlement.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2024-11 Avis de motion – Règlement 707-157 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carine Durocher

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 707-157 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement.

2024-064 Adoption du premier projet de règlement – Règlement 707-157 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-157 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2024-065 Adoption – Règlement 631-51 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes B et E

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 631-51 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes B et E.

ADOPTÉE.

2024-066 Adoption – Règlement 830-1 abrogeant le règlement 830 décrétant l'acquisition et l'installation d'un système d'alerte à la population et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le Règlement 830-1 abrogeant le règlement 830 décrétant l'acquisition et l'installation d'un système d'alerte à la population et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$.

ADOPTÉE.

2024-067 Adoption – Règlement 851-2 modifiant le règlement 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la ville de Varennes afin de modifier le mode de financement du règlement et d'abroger la période de dépôt des demandes

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 851-2 modifiant le règlement 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la ville de Varennes afin de modifier le mode de financement du règlement et d'abroger la période de dépôt des demandes.

ADOPTÉE.

2024-068 Adoption – Règlement 937-1 abrogeant le règlement 937 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures des rues Beauregard et Thomas et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 315 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 937-1 abrogeant le règlement 937 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures des rues Beauregard et Thomas et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 315 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2024-069 Adoption – Règlement 940-2 modifiant le règlement 940 décrétant des travaux de remplacement d'équipements mécaniques à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 650 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter l'emprunt à un montant de 3 650 000 \$

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaéтан Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 940-2 modifiant le règlement 940 décrétant des travaux de remplacement d'équipements mécaniques à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 650 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter l'emprunt à un montant de 3 650 000 \$.

ADOPTÉE.

2024-070 Adoption – Règlement 982 décrétant des travaux de réfection du pavage des rues Émile-Nelligan et Gabrielle-Roy et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 365 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 982 décrétant des travaux de réfection du pavage des rues Émile-Nelligan et Gabrielle-Roy et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 365 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2024-071 Adoption – Règlement 983 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures et du pavage des rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 4 500 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 983 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures et du pavage des rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 4 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

**2024-072 Adoption premier projet
Autorisation du projet de construction d’un bâtiment principal mixte
1717, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT le projet de construction d’un bâtiment principal mixte au 1717, route Marie-Victorin qui comprendra 80 logements résidentiels;

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur le 21 février 2024 du projet de loi 31 qui permet à la Ville d’autoriser un projet d’habitation qui déroge à la réglementation d’urbanisme en vigueur, puisqu’elle se qualifie quant au critère du taux d’inoccupation de logements sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite autoriser le projet conditionnellement à ce que les deux premiers étages hors-sols soient destinés à des usages commerciaux et à l’usage P1-02-01 Centre de santé et de services sociaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le projet de construction d'un bâtiment principal mixte située au 1717, route Marie-Victorin dans la zone H-518, le tout selon les plans concepts déposés le 6 février 2024 par le requérant, version 23-0571, conditionnellement à ce que les deux premiers étages hors-sols soient destinés à des usages commerciaux et à l’usage P1 02 01 Centre de santé et de services sociaux;

DE PRÉVOIR une consultation publique le 2 avril 2024 afin d’expliquer le projet de construction et entendre toute personne ou organisme désirant s’exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE.

2024-073

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-003
Permettre la construction d'un bâtiment principal mixte et
l'aménagement du terrain
1717, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la construction d'un bâtiment principal mixte et l'aménagement du terrain, situé au 1717, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-005 du comité consultatif d'urbanisme datée du 7 février 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2024-003 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal mixte et l'aménagement du terrain, situé au 1717, route Marie-Victorin dans la zone H-518, le tout selon les plans concepts déposés le 6 février 2024 par le requérant, version 23-0571.

ADOPTÉE.

2024-074

**Adoption premier projet – P.P.C.M.O.I. n° 2024-007
Régulariser la construction d'un pavillon de jardin
2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour régulariser la construction d'un pavillon de jardin;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2024-004 du 7 février 2024, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2024-007 afin de régulariser la construction d'un pavillon de jardin en cour avant situé au 2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion, dans la zone A-103, le tout selon les plans concepts déposés le 31 janvier 2024 par le requérant, version 00, selon les non-conformités suivantes :

- le pavillon de jardin étant situé en cour avant, alors que l'article 91 stipule que les pavillons de jardin sont prohibés en cour avant;
- le pavillon de jardin étant situé à 0 mètre du garage de stationnement en structure isolée, alors que l'article 79 stipule qu'une distance minimale d'un mètre doit être conservée entre chaque bâtiment accessoire.

ADOPTÉE.

**2024-075 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-102
Permettre le remplacement de la galerie et du balcon
20-22, rue Saint-Eugène**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre le remplacement de la galerie et du balcon en cour avant, aux mêmes dimensions, au 20-22, rue Saint-Eugène;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-006 du comité consultatif d'urbanisme datée du 7 février 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-102 afin de permettre le remplacement de la galerie et du balcon en cour avant, aux mêmes dimensions, situés au 20-22, rue Saint-Eugène dans la zone H-633, le tout selon la demande de permis déposée le 21 septembre 2023 par le requérant.

ADOPTÉE.

**2024-076 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-120
Permettre la modification d'un bâtiment principal
Correctif
155, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de modifier un bâtiment principal au 155, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la demande traitée en décembre 2023 par le CCU;

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement de la porte visent la porte arrière et non la porte latérale;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-009 du comité consultatif d'urbanisme datée du 7 février 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de correctif du P.I.I.A. n° 2023-120 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal en remplaçant la porte arrière, situé au 155, rue Sainte-Anne dans la zone H-631, le tout selon les plans concepts déposés le 22 août 2023 par le requérant, soumission 6717.

ADOPTÉE.

2024-077

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-002
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal
1358, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal au 1358, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-007 du comité consultatif d'urbanisme datée du 7 février 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2024-002 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal de 15 m², en retirant le décroché, situé au 1358, boulevard Lionel-Boulet dans la zone I-207, le tout selon les plans concepts déposés le 29 décembre 2023 par le requérant, version 00.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2024-078

**Demande de dérogation mineure n° 2024-006
Régulariser la localisation d'un garage de stationnement en structure isolée
2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de régulariser la localisation d'un garage de stationnement en structure isolée en cour avant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2024-008 du 7 février 2024, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 22 février 2024 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure n° 2024-006 afin de régulariser la localisation d'un garage de stationnement en structure isolée à 4,55 mètres de la ligne avant situé au 2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion dans la zone A-103, le tout, selon les plans concepts déposés le 31 janvier 2024 par le requérant, version 5853.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2024-079 Octroi de contrat – Mise à niveau du poste de pompage et du dégrilleur de la station d'épuration (STEP)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la mise à niveau du poste de pompage et du dégrilleur de la station d'épuration (STEP) publiée sur SEAO le 23 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que l'octroi de contrat est conditionnel à l'approbation du règlement 940-2 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT la réception de six (6) soumissions aux montants suivants, taxes incluses :

- Nordmec Construction inc. :	2 049 351,19 \$
- Construction Multi-Mécanique inc. :	2 289 122,75 \$
- Filtrum inc. :	2 594 295,90 \$
- Parko inc. :	2 606 221,11 \$
- Construction Deric inc. :	2 701 219,20 \$
- Les Entreprises Denexco inc. :	2 748 694,94 \$

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 5 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 2 049 351,19 \$ incluant les taxes pour la mise à niveau du poste de pompage et du dégrilleur de la station d'épuration (STEP), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nordmec Construction inc., conformément à sa soumission datée du 12 février 2024.

Cette dépense sera financée par le règlement 940-2.

Certificat de la trésorière numéro 3921

ADOPTÉE.

2024-080 Octroi de contrat – Audit énergétique du Complexe Aquatique

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Développement durable en date du 20 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à TST inc., un contrat de 22 937,51 \$ taxes incluses pour la réalisation d'un audit énergétique au Complexe Aquatique de Varennes;

D'AUTORISER l'affectation de cette dépense au fonds vert;

Certificat de la trésorière numéro 3913

ADOPTÉE.

2024-081 Octroi de contrat – Signalisation pour piétons et cyclistes au parc de la Commune

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le Service pour l'acquisition de signalisation pour piétons et cyclistes au parc de la Commune;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir également des chicanes et des panneaux signalétiques audit parc;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des communications en date du 21 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à ENTREPRISE T.R.A. Inc., un contrat de 75 640,55 \$ taxes incluses pour la réalisation de la signalisation pour piétons et cyclistes au parc de la Commune;

D'AUTORISER le Service à dépenser une somme de 12 000 \$ pour l'acquisition de chicanes et panneaux signalétiques;

D'AUTORISER l'affectation de ces dépenses au fonds de parcs et terrain de jeux;

Certificat de la trésorière numéro 3912

ADOPTÉE.

2024-082 Octroi de contrat – Acquisition d'un véhiculaire utilitaire sport pleine grandeur pour le Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-045 à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT que le véhicule n'a finalement jamais été disponible pour l'achat et qu'il y a lieu de libérer les sommes prévues à ladite résolution;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ANNULER l'enveloppe budgétaire de 69 473,64 \$ autorisée par le certificat de la trésorière numéro 3775 adoptée par la résolution 2023-045 et de

retourner les sommes au fonds de roulement;

DE LIBÉRER une enveloppe budgétaire de 93 086,08 \$ pour l'acquisition d'un Chevrolet Tahoe Police Pack;

D'AFFECTER cette enveloppe au fonds de roulement et de prévoir un remboursement sur une période de 10 ans à compter de 2025;

Certificat de la trésorière numéro 3918A et 3918B

ADOPTÉE.

2024-083 Projets 2024 affectés au fonds vert

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division – Développement durable en date des 15 et 16 février 2024 et 7 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 109 513,04 \$, taxes incluses pour la réalisation du plan d'action de décarbonation des industries, des commerces et des institutions (ICI);

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 109 513,04 \$, taxes incluses pour la réalisation d'une étude d'impact nécessaire à l'obtention des autorisations ministérielles pour les travaux de stabilisation des berges dans le parc de la Commune;

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 95 000 \$, taxes incluses pour le déploiement du réseau LoRa en lien avec l'installation des compteurs d'eau;

D'AFFECTER ces dépenses au fonds vert.

Certificats de la trésorière numéro 3908, 3909 et 3920

ADOPTÉE.

2024-084 Projet 2024 affecté au fonds de parcs et terrains de jeux – Travaux au Polydôme

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer au Polydôme pour permettre la tenue d'un marché public;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des arts, culture et bibliothèque en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 26 500 \$, taxes incluses, pour des modifications électriques au Polydôme et l'amélioration du sentier d'accès.

D’AFFECTER cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 3919

ADOPTÉE.

**2024-085 Subvention annuelle
Maison des jeunes de Varennes**

CONSIDÉRANT l’intérêt du conseil municipal à renouveler les subventions offertes à la Maison des jeunes de Varennes;

CONSIDÉRANT le renouvellement du Programme de soutien aux municipalités en matière de prévention à la criminalité, qui permet le Service de travail de milieu sur le territoire de Varennes, en finançant une partie des coûts de ce service, soit 75 000 \$ sur 90 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER les Services récréatifs et communautaires à conclure un protocole d’entente avec la Maison des jeunes de Varennes en lien avec le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité;

D’AUTORISER une subvention de 143 000 \$ à la Maison des jeunes de Varennes se détaillant comme suit :

- Subvention annuelle de 40 000 \$;
- Subvention relative au programme sport-loisir de 3 000 \$;
- Subvention de prévention à la criminalité de 90 000 \$;
- Subvention pour l’animation du Skate Plaza de 10 000 \$.

Certificat de la trésorière numéro 3907

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20 h 30 Madame la conseillère Carine Durocher déclare son intérêt pour le point suivant (employée chez Hydro-Québec) et se retire de la Maison Saint-Louis

**2024-086 Entente de réalisation de travaux et cession d’actifs – Hydro-Québec
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT les travaux à être réalisés par Hydro-Québec pour l’agrandissement de l’entrée de l’Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ);

CONSIDÉRANT que certains travaux municipaux seront exécutés sur la rue Michael-Faraday par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que les modalités de réalisation de ces travaux doivent être encadrées par une entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de l'entente de réalisation de travaux et de cession d'actifs avec Hydro-Québec, par monsieur Alain Rouette, directeur du Service du génie, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

20 h 32 Madame la conseillère Carine Durocher entre

2024-087 Mise à jour du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2026 et bilan des actions 2023

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER la mise à jour du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2026 ainsi que le bilan des actions pour l'année 2023, joints aux présentes.

ADOPTÉE.

**2024-088 Émission d'obligations de 5 373 000 \$ – 22 mars 2024
Concordance et courte échéance**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 373 000 \$ qui sera réalisé le 22 mars 2024, réparti comme suit :

N° règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
680	72 300 \$
689	35 500 \$
693	38 700 \$
731	71 700 \$
771	475 916 \$
772	12 209 \$
778	139 600 \$
787	618 268 \$
788	333 400 \$
795	87 400 \$
823	197 800 \$
847	438 300 \$
862	1 211 300 \$
870	192 900 \$
871	71 900 \$
875	847 600 \$
906	82 000 \$
921	138 000 \$
941	36 000 \$
963	272 207 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 693, 731, 771, 772, 778, 787, 788, 795, 823, 847, 862, 870, 871, 875, 906, 921 et 941, la Ville de Varennes souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 mars 2024;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice du Service des finances et trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 13261
2020, BOUL. RENE GAULTIER
VARENNES, QC J3X 1N9

8. Que les obligations soient signées par le maire et la directrice du Service des finances et trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 693, 731, 771, 772, 778, 787, 788, 795, 823, 847, 862, 870, 871, 875, 906, 921 et 941 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 mars 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE.

2024-089 **Comité famille et des aînés**
Nomination des membres

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la politique familiale des aînés ainsi que son plan d'action;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures diffusé sur le portail bénévoles et les réseaux sociaux pour le recrutement de membres au sein du comité, représentant les aînés et les jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 20 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marciel APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER monsieur Benoit Duval, conseiller municipal, en tant que responsable du dossier « Politique familiale et des aînés ainsi que de son plan d'action »;

DE NOMMER madame Natacha Pilon, directrice adjointe des Services récréatifs et communautaires, en tant que responsable du dossier « Politique familiale et des aînés ainsi que son plan d'action »;

DE DÉSIGNER madame Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires, en tant que signataire des documents et de la reddition de compte nécessaire dans le cadre de la demande de soutien financier « Municipalité amie des aînés »;

DE DÉSIGNER les membres suivants au sein du comité famille et des aînés, représentant soit le volet Municipalité amie des aînés (MADA) ou le volet Municipalité amie des enfants (MAE) :

- Madame Lise Fournier, représentante des aînés pour MADA
- Monsieur Mario Gélinas, représentant des aînés pour MADA
- Monsieur Marc Navert, représentant des aînés pour MADA
- Madame Morgane Widmer, représentante des familles pour MAE
- Madame Marie-Andrée Bolduc, représentante des familles pour MAE
- Madame Émilie Bergeron, représentante des familles pour MAE
- Madame Charlie-Anne Laferrière, représentante jeunesse

ADOPTÉE.

2024-090

**Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie –
Fondation Émergence**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCLAMER et de souligner le 17 mai comme Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

ADOPTÉE.

2024-091

**Calendrier des activités des membres du conseil – Mars 2024
Autorisation de dépenses**

CONSIDÉRANT que mesdames les conseillères Natalie Parent et Brigitte Collin sont déléguées par la Ville de Varennes pour participer au congrès annuel et salon professionnel 2024 de la Fédération canadienne des municipalités (ci-après nommée « FCM ») du 6 au 9 juin 2024 à Calgary;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements, de repas et d'activités des conseillères ci-haut mentionnées, prévus au programme du congrès annuel et salon professionnel 2024 de la FCM;

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois de mars 2024; tel calendrier est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

A-2024-12 Avis de motion – Règlement 984 décrétant l’acquisition du lot 6 223 908 et situé au 1600, boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 17 250 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 984 décrétant l'acquisition du lot 6 223 908 et situé au 1600, boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 17 250 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil dépose le projet de règlement visé, qui est à la charge de l'ensemble du territoire.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de précision quant au bâtiment visé par le règlement 984;
- Demande d'information quant aux compteurs d'eau qui seront installés dans le milieu résidentiel et industriel;
- Dépôt d'une plainte d'un citoyen concernant un déneigeur privé;
- Dépôt d'un livre sur l'histoire de l'île Sainte-Thérèse à intégrer dans la collection de la bibliothèque municipale;
- Félicitations pour l'excellent travail de la Ville dans le déneigement du territoire;
- Remerciements pour l'afflux touristique généré par la navette fluviale au quai Bellevue;
- Demande de diffuser davantage de musique francophone lors d'événements publics, comme imposé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) aux stations de radios francophones;
- Demande d'information concernant le dépôt de neige usée aux Ateliers municipaux;
- Demande de précision sur le zonage de l'ancien centre communautaire pour permettre la construction de logements sociaux;
- Demande de clarification sur la construction d'une garderie subventionnée au parc des Scouts;
- Demande de suivi concernant un questionnement quant à la valeur de l'immeuble inscrite sur l'avis d'évaluation et le compte de taxes.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 20.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques et greffière,*

Martin Dampousse

Mylène Rioux, OMA